

Commune de VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 13 février 2020

Présents : Mme ANTOINE, Mme DOUHET, Mme DUMAS, M FAURIE, Mme LAGRANGE, M. MALAURIE, M. MIGINIAC, Mme STOPYRA

Absent excusé : M. AUBESSARD

Absents : M. STOPYRA, Mme BRETON

Début de la réunion à 20h00

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Marcelle ANTOINE élue à l'unanimité par les membres du conseil.

Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité

Intervention de Monsieur Bernard MALAURIE

Monsieur le maire adresse aux élus ses remerciements pour leur dévouement et la confiance qu'ils lui ont accordé durant plusieurs années. Il souligne également le professionnalisme des secrétaires de mairie et du personnel avec qui il a travaillé pendant sa mandature.

Il propose ensuite à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : projets achats divers équipements cantine/garderie

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Adoption du compte administratif

M. le maire présente le compte administratif 2019

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		89 335,22		88 624,59		177 959,81
opés exercice	203 812,74	200 415,46	195 970,70	144 732,55	399 783,44	345 148,01
Totaux	203 812,74	289 750,68	195 970,70	233 357,14	399 783,44	523 107,82
résultat de clôture		85 937,94		37 386,44		123 324,38
restes à réaliser			8 580,00	22 426,31	8 580,00	22 426,31
totaux cumulés	203 812,74	289 750,68	204 550,70	255 783,45	8 580,00	545 534,13
résultats définitifs		85 937,94		51 232,75		137 170,69

M. le maire sort de la salle . Mme ANTOINE met le compte administratif de l'exercice 2019 au vote.

Adopté à l'unanimité

Adoption du compte de gestion 2019

M. le maire soumet au conseil municipal le vote du compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019, dressé par Mme Chatain-Péronnin, receveur municipal.

Ce compte de gestion se trouve en concordance avec le compte administratif 2019 de la commune

Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement est 85 937,94.

Monsieur le maire propose d'affecter cette somme en recette de fonctionnement (compte 002) sur le prochain budget.

Adopté à l'unanimité

Révision des loyers

Les services Planification Logement de la Préfecture de la Corrèze a informé que l'augmentation applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 ne peut excéder 1,53 % par rapport au loyer net antérieur.

Monsieur le maire propose d'appliquer une augmentation de 1,53 % et de fixer le montant des différents loyers à compter du 1^{er} juillet 2020 comme suit :

Type et N° Logement	Année 2019	Année 2020
Logement du Presbytère rez-de-chaussée	359,57 €	365,07 €
Logement du Presbytère 1 ^{er} étage	383,81 €	389,68 €

Adopté à l'unanimité

Dérogação d'un certificat d'urbanisme

Monsieur le maire indique qu'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposée le 11/07/2019 a obtenu une réponse négative car elle se situe en dehors des parties urbanisées (cf Règlement National d'Urbanisme) et qu'elle doit être en continuité de hameaux ou de groupes de maisons (Loi Montagne)

Monsieur le maire propose de voter une dérogation pour les motifs suivants :

- Cette construction s'intègre parfaitement dans le paysage car elle est en bois et qu'elle se situe dans une vallée encaissée.
- L'emprise du projet nulle sur surfaces agricoles car elle se situe sur les berges d'un étang.
- Le projet s'inscrit parfaitement dans une réflexion de développement touristique local en faveur de l'offre d'hébergement qui est un élément important pour la commune

- Le projet ne porte pas atteinte aux espaces agricoles et naturels environnants, à la salubrité et à la sécurité publique
 - Le projet n'entraîne pas un surcroît de dépenses publiques

Adopté à l'unanimité

Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange

M. le maire rappelle à l'assemblée que l'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication ouvre droit à une redevance annuelle.

Le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public fixe les tarifs maxima suivants :

	Artère aérienne en km	Artère en sous sol en km	Total
Longueur domaine public	7,635	3,090	
Montant 2020	55,54 €/km	41,66 €/km	
Total	424,04 €	128,73 €	552,77 €

Adopté à l'unanimité

Remplacement de 2 ordinateurs à l'école

Monsieur le maire indique que 2 ordinateurs portables sont en mauvais état à l'école et que le remplacement de cet équipement doit être envisagé. Malheureusement, cette dépense n'est pas éligible aux subventions. Un seul devis a été demandé. Le montant de ce devis est de 1938,00 € HT (2 ordinateurs portables avec logiciels). D'autres devis seront demandés.

Mme Valérie DUMAS s'interroge sur la nécessité d'ordinateurs portables alors qu'il y a déjà des tablettes tactiles à l'école. Mme Coralie STOPYRA souhaite avoir un inventaire de l'équipement informatique de l'école afin d'évaluer la nécessité de ce renouvellement d'équipement.

Organisation du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020

(sous réserve de modification)

8h-11h30	11h30-15h	15h-18h
Odette DOUHET	Valérie DUMAS	Marcelle ANTOINE
Serge FAURIE	Coralie STOPYRA	Bernard MALAURIE
Jean-Claude MIGINIAC	Jalina LAGRANGE	David AUBESSARD

Le Président du bureau sera Monsieur Bernard MALAURIE.

La suppléante sera Mme Odette DOUHET

La secrétaire sera Mme Marcelle ANTOINE.

Fondation du Patrimoine

Monsieur le maire indique que Tulle Agglo a adhéré, par voie de convention, à La Fondation du Patrimoine et au CAUE au nom de toutes les communes membres.

Il rappelle que la Fondation du Patrimoine œuvre pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français en accompagnant les particuliers, les associations et les collectivités dans des projets de restauration du petit patrimoine public et privé

Le CAUE, quant à lui, assure des missions de conseils auprès des collectivités locales, des particuliers et des administrations. Il met en place des actions de sensibilisation et de formation auprès des écoles, des professionnels de l'aménagement notamment.

Tulle Agglo paye une cotisation annuelle auprès de ces 2 organismes au noms de toutes les communes. Il ajoute que, d'autre part, Tulle Agglo peut également, sous réserve d'éligibilité des projets, contribuer financièrement à la restauration du petit patrimoine en s'appuyant sur règlement d'aide, dans la limite des enveloppes annuelles consacrées à cette thématique.

Territoire en concert

Par mail du 17 janvier 2020, Monsieur Didier BARTHOLY de Tulle Agglo nous a informé que Monsieur Dominique SABY, directeur du conservatoire de Tulle avait communiqué le calendrier des concerts. Une réunion a eu lieu le jeudi 30 janvier pour fixer la programmation au sein de Tulle Agglo. Malheureusement, nous n'avons pas participé à cette réunion pour la répartition géographique des concerts.

Camion communal

Suite à une panne en janvier, le camion ne roulait plus. L'embrayage était défectueux. Le remplacement de celui-ci a été réalisé pour un montant de 1168,02 € TTC.

Projets achats de divers équipements cantine/garderie

- Projet d'achat d'un panier de basket mobile pour le sport à l'école et à la garderie
Coût envisagé : 298,98 € (devis SEDI).
L'ensemble des élus présents est favorable à cet achat.

- Projet d'achat d'un petit ordinateur cantine/garderie
- pour la saisie directe des présences des enfants (gain de temps pour facturation mairie) et des menus cantine
- pour se connecter à internet : télécharger des fiches HACCP, consulter les mails (inscriptions garderie sur adresse mail dédiée), rechercher des menus, des recettes, passer des commandes aux fournisseurs pour la cantine, rechercher des animations (activités) pour la garderie, retoucher les photos des élèves (droit à l'image), pour la sophrologie, la musique...
- Avantages : pas de déplacements en mairie qui prennent du temps et dérangent la mairie (l'agent utilise son ordinateur personnel pour réceptionner les inscriptions et passer les commandes)
Coût envisagé : environ 300 € euros maxi

Mme STOPYRA et Mme DUMAS indiquent qu'il serait peut-être possible de récupérer un ordinateur portable de l'école pour la cantine/garderie si les 2 ordinateurs sont changés.

Mme DOUHET évoque le fait qu'une tablette serait peut-être plus pratique et adéquate qu'un ordinateur portable et qu'il faudrait bien définir le besoin pour choisir avec le personnel concerné. Ce projet d'achat est donc remis à plus tard pour déterminer la nécessité de ce matériel, mieux orienter le choix vers un matériel adéquat, et éventuellement utiliser un ordinateur existant.

Informations

- Monsieur le maire informe les élus que, suite à la programmation de travaux de voirie par Tulle Agglo pour refaire la route du Monteil, un devis pour le curage des fossés a été demandé à l'entreprise SIORAT. Le montant du devis s'élève à 1 495,00 € HT

L'ensemble des élus présents est favorable à ce devis.

- Monsieur le maire indique qu'il faudra envisager le remplacement des 2 cuves à fuel du Presbytère parce qu'elles fuient. Un devis à l'EURL DE FARIA a été demandé.

Fin de la séance à 21 heures 30.

Marcelle ANTOINE